

SECTION INTERNATIONALE CHINOIS AU COLLEGE JANSON DE SAILLY

Le collège Janson-de-Sailly accueille une SIC de la 6^{ème} à la 3^{ème} répondant à trois objectifs :

- Faciliter l'accueil et l'intégration d'élèves étrangers dans le système scolaire français et leur éventuel retour dans leur système d'origine.
- Permettre aux élèves français de pratiquer une langue étrangère, le chinois, de manière approfondie.
- Favoriser la transmission du patrimoine culturel chinois.

Ainsi de la 6^{ème} à la 3^{ème}, les élèves de la SIC reçoivent, en plus des enseignements communs à tous les élèves du collège :

- + 3 heures de cours de langue vivante chinoise
- + 4 heures de cours de littérature chinoise
- + 2 heures de cours de mathématiques en chinois

En fin de troisième, les collégiens peuvent obtenir le Diplôme National du Brevet mention « série collège, option internationale ».

CONDITIONS D'ADMISSION

L'admission en SIC au collège Janson-de-Sailly est conditionnée à la réussite d'un test de connaissances (oral et écrit) dans la limite des places disponibles et seulement pour l'entrée en 6^{ème}.

Néanmoins, l'affectation définitive relève de la **responsabilité des services du rectorat de Paris**.

Pour les admissions des autres niveaux (5^{ème}/4^{ème}/3^{ème}), il n'y aura pas de test mais il faut néanmoins déposer son dossier sur la plateforme du rectorat.

Une réunion d'information uniquement destinée aux parents ayant déposé un dossier d'entrée en 6^{ème} se déroulera en ligne le :

Samedi 13 mars 2021 de 10 h à 12 h

(les codes d'accès à la réunion seront envoyés quelques jours avant)

Pour la rentrée 2021, les tests d'admission en 6^{ème} SIC se dérouleront ainsi :

- test écrit le mercredi 05 mai 2021 à 10h
- test oral du mercredi 05 mai 2021 après-midi



Le dossier d'inscription est à déposer sur la plateforme du rectorat : https://www.ac-paris.fr/portail/jcms/p2_2000149/deposer-en-ligne-un-dossier-d-affectation-ou-de-candidature-en-cursus-specifique

avant le vendredi 2 avril 2021

Les convocations aux tests seront envoyées par mail aux familles.

Attention, le secrétariat du collège ne sera pas en mesure de renseigner les familles sur les résultats. Seul le Rectorat détient ces informations et n'enverra un avis d'affectation qu'aux familles dont l'enfant aura réussi les tests, la deuxième semaine du mois de juin.